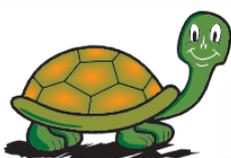


Guide Risques Majeurs



*"Connaître les risques,
c'est mieux les maîtriser."*

**Document
à conserver !**

- ▲ inondation
- ▲ industriel
- ▲ transport
- ▲ intempérie



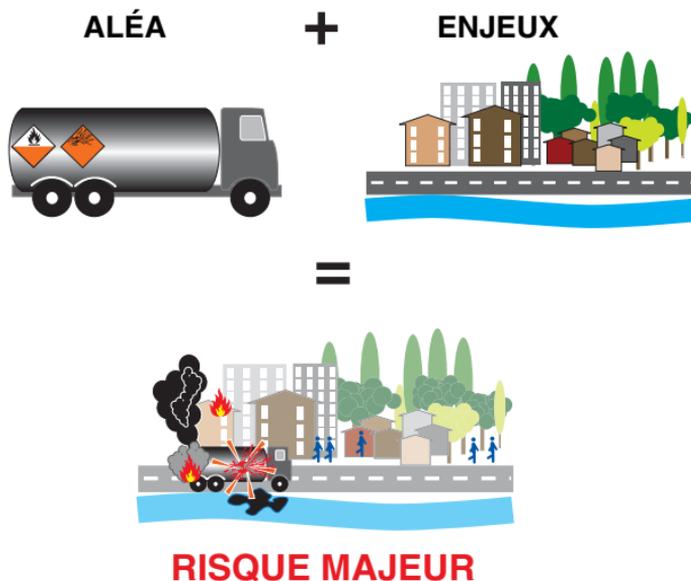


Un risque majeur, c'est quoi ?

Les risques majeurs se définissent comme des phénomènes naturels ou technologiques qui peuvent entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens. Leur fréquence ou leur probabilité d'apparition est si faible qu'on serait tenté de les oublier et de ne pas être préparé à leur manifestation, d'où la nécessité d'une information préventive.

Le risque majeur a deux grandes caractéristiques :

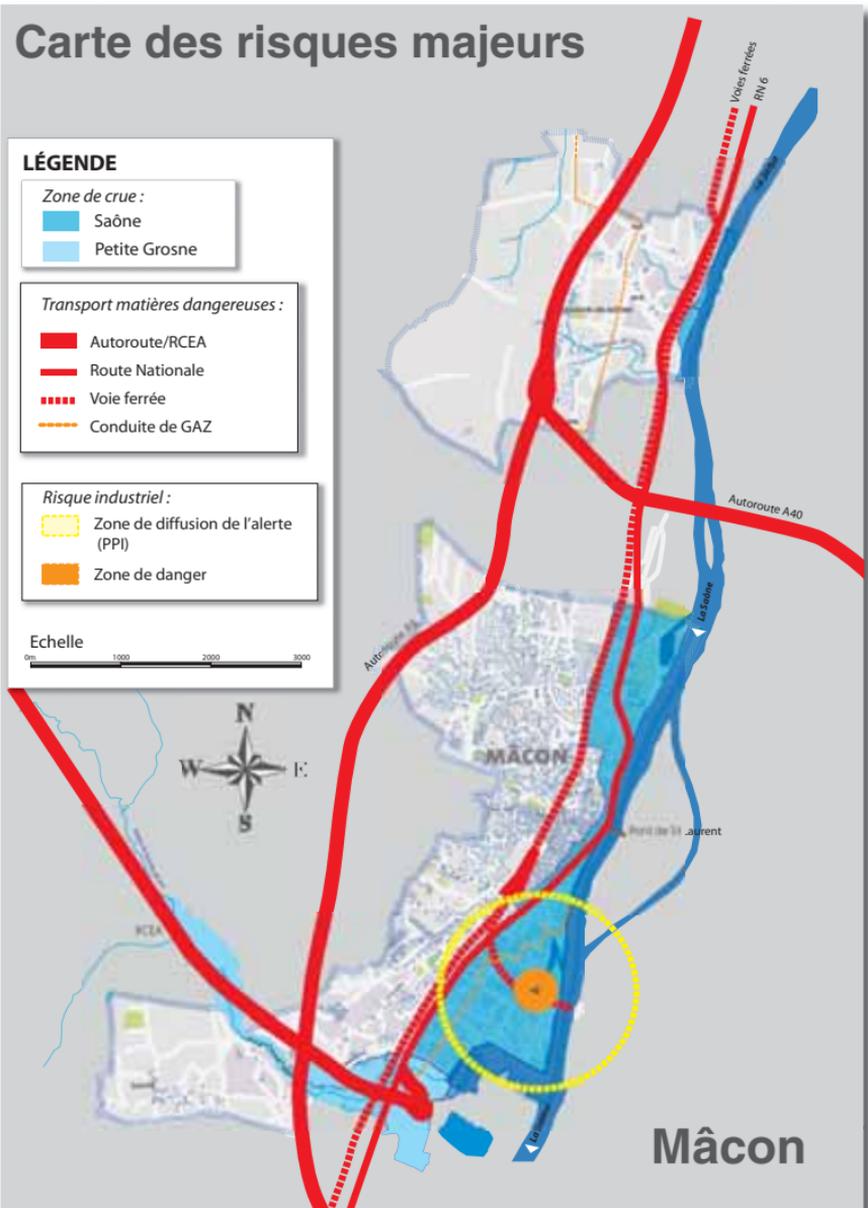
- la gravité : importants dommages, nombreuses victimes.
- la fréquence : faible au point de l'oublier.



sommaire

- 1 **Risque Inondation**..... p.6-7
- 2 **Risque Industriel**..... p.8-9
- 3 **Risque TMD** Transport de matières dangereuses p.10-11
- 4 **Risque Intempérie**..... p.12
- 5 **L'alerte**..... p.13
- 6 **Organisation collective**..... p.14-15

Carte des risques majeurs



Risque inondation



Description & Conséquences



Quai des Marans
janvier 1910

la cité de Mâcon. En mars 2001, le centre-ville a été à nouveau victime d'inondations importantes.

Les inondations générées par la Saône se caractérisent par des crues lentes et des périodes longues.



Pompiers en intervention
sur la Saône en crue

La Saône, connue pour sa tranquillité, a pourtant inondé à de nombreuses reprises

la zone inondable, par exemple : le quai des Marans, les Blanchettes et St Jean-le-Priche, la coupure des axes de communication (RN6), peuvent entraîner de lourdes conséquences tant pour les entreprises sinistrées que pour la vie quotidienne des Mâconnais (chômage technique...).

La notion de risque majeur affecte essentiellement les activités économiques et le tissu des entreprises. La dégradation des biens et des bâtiments situés dans la



Pont de St Laurent
novembre 2001

zone inondable, par exemple : le quai des Marans, les Blanchettes et St Jean-le-Priche, la coupure des axes de communication (RN6), peuvent entraîner de lourdes conséquences tant pour les entreprises sinistrées que pour la vie quotidienne des Mâconnais (chômage technique...).

Prévention

Il est impossible de supprimer ce risque. Mais, grâce à une bonne préparation, les effets négatifs d'une inondation peuvent être limités.

La Commune de Mâcon a donc décidé de s'associer avec d'autres institutions publiques (Conseil Régional, Conseil Général, Communes...) pour créer le Syndicat Mixte Saône et Doubs (SMSD).

En 2004, le programme de prévention des inondations du Val de Saône s'est concrétisé par une convention entre l'État et le SMSD.

Ce programme, établi pour trois ans, comprend une cinquantaine de mesures organisées autour de 3 axes :

- **La prévision**, notamment sur l'amélioration du système de diffusion du message d'alerte destiné à la population.
- **La prévention**, tout particulièrement sur l'aménagement des champs

d'expansion des crues pour protéger les zones habitées en aval. L'installation de repères de crues perpétue le souvenir des hauteurs de crues précédentes et marque les esprits. L'élaboration des plans de prévention des risques inondation doit guider les Maires en matière d'urbanisme.

- **La protection**, ce qui implique la construction d'ouvrages de protection (digues, fossés drainants, stations de pompage...), l'élaboration de plans d'urgence pour gérer les inondations.



Entretien de digue

Les bons réflexes

en secteur inondable en période de crue



Avant...



Alerte par haut-parleur



Télé Alerte



Surélevez le mobilier



Ecoutez la radio

Pendant...



Alerte par haut-parleur



Télé Alerte



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à l'étage



N'allez pas dans les zones inondées



Ne roulez pas dans les zones inondées

Après...



Nettoyez rapidement



Aérez les locaux



Désinfectez



Chauffez les locaux



Description & Conséquences

Aujourd'hui, la ville de Mâcon compte sur son territoire différents établissements dont les activités peuvent être considérées comme dangereuses (silos de céréales, unité de chauffage urbain, sites de production industriels...).

La société STOGAZ, filiale de TOTAL GAZ, nécessite une attention particulière, car ce site est classé "Seveso - seuil haut".

Il se situe au sud de la commune, dans la zone portuaire. Son activité consiste à stocker et conditionner du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié). Par conséquent, l'exploitant stocke du butane et du propane, produits

considérés comme extrêmement inflammables.

Toutes ces conditions (activité, produits) rendent l'aléa important. Cet aléa peut prendre différentes formes : l'incendie, l'explosion et le BLEVE (explosion de gaz provenant d'un liquide en ébullition).



Site STOGAZ - 2006

Prévention

La réglementation impose à STOGAZ, sous le contrôle de l'État, différentes mesures de prévention comme la réalisation d'une étude des dangers (effectuée en 2003) afin de mettre en évidence les risques générés par l'installation, leurs conséquences sur la zone géographique environnante et les moyens destinés à prévenir et combattre un éventuel accident. Ces moyens passent par une bonne conception de l'installation,

la surveillance et maintenance des équipements, la formation du personnel et par la maîtrise de l'urbanisme...

Pour exemple, STOGAZ a mené un grand projet de mise en sécurité sur son site, dès 1995. STOGAZ a remplacé les sphères aériennes de GPL par un réservoir sous talus. Cette initiative a permis de protéger le réservoir des agressions externes.

Plans d'urgence

Malgré ces mesures, le risque zéro n'existe pas. Pour se préparer à gérer tous les incidents et accidents, l'entreprise et les pouvoirs publics ont donc élaboré différents plans d'urgence :

- **Plan d'Opération Interne**
- **Plan Particulier d'Intervention.**

Leurs objectifs sont de :

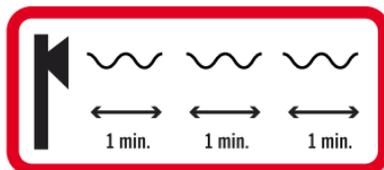
- Maîtriser les conséquences de l'accident,
- Sauvegarder la population.



Simulation feu de gaz - © SDIS71



SIRÈNE D'ALERTE



**Enfermez-vous
dans un bâtiment**



**Calfeutrez portes
et fenêtres**



**Ecoutez
la radio**



**Ni flamme,
ni cigarette**



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les secours**

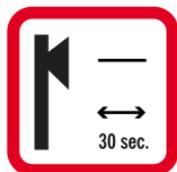


**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**



**Ils sont en sécurité dans l'école grâce au
PPMS - Plan Particulier de Mise en Sureté.**

**FIN
D'ALERTE**



**Aérez
les locaux**





(i) Description & Conséquences

Mâcon est traversée par d'importants axes de circulation : routiers, ferroviaires et fluviaux. Ces infrastructures sont des atouts pour notre région, mais génèrent également un risque par le passage de matières dangereuses.

Un arrêté municipal, du 8 novembre 2001, réglemente la circulation des transports routiers de matières dan-

gereuses sur la Commune. Il fixe comme principe de base l'interdiction aux véhicules routiers transportant des matières dangereuses de traverser l'agglomération. Mais il existe des dérogations pour pouvoir répondre à certains impératifs, entre autres, le ravitaillement des stations-service ou des cuves de fioul domestique.

Prévention

Les mesures nationales de prévention s'appuient sur une réglementation rigoureuse. Elles portent sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies

avec des contrôles stricts, l'application de règles de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés, les modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de transport.

Les principaux symboles de danger



Matière explosive



Matière toxique



Gaz



Matière radioactive



Matière inflammable



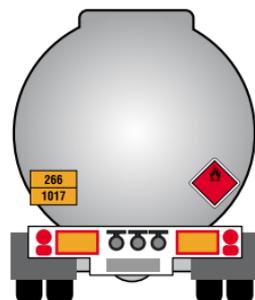
Matière corrosive



Matière comburante
ou peroxyde organique



Matière dangereuse
- divers



Signalisation de danger

33

→ Code danger

1203

→ Code ONU

Exemple "33"

Liquide extrêmement inflammable
Essence



Exercice Unité Mobile
d'Intervention Chimique

Les bons réflexes



**Alerte par
haut-parleur**



**Télé
Alerte**



**Enfermez-vous
dans un bâtiment**



**Calfeutrez portes
et fenêtres**



**Ecoutez
la radio**



**Ni flamme,
ni cigarettes**



**Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les secours**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**



**Ils sont en sécurité dans l'école grâce au
PPMS - Plan Particulier de Mise en Sureté.**



Si vous êtes témoin, donnez l'alerte (pompiers: 18 et 112, police 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du sinistre.

4 Risque intempéries



Lorsque Météo France vous informe par le biais de la carte de vigilance de l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux d'intensité exceptionnelle sur le département, appliquez les consignes de base :

Pour les vents violents

Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent.



Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent, n'intervenez surtout pas sur la toiture.

Évitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation. Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.

Pour les orages

Évitez les activités extérieures. Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.



Si vous êtes à l'extérieur, abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.

Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

Pour la neige et le verglas

Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.



Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches.

Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour la canicule

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Continuez à manger normalement.



Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. Si vous connaissez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.

Pendant la journée, fermez volets,

rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.

Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour si possible.

Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.



5 Alerte



L'alerte permet d'avertir les populations en cas d'accident imminent ou survenu.

Pour les risques naturels et TMD

La commune vous préviendra par le biais d'un nouveau système de télé alerte automatisé VIAPEL ou par mégaphone.



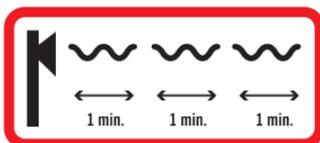
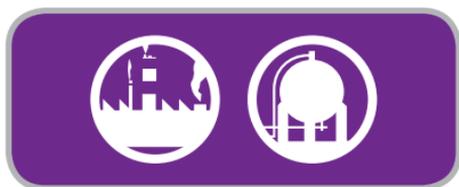
Alerte par haut-parleur



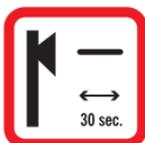
Télé Alerte

Pour le risque industriel

La population est alertée par la sirène du **Plan Particulier d'Intervention** (P.P.I.). Elle est située sur le site STOGAZ et est déclenchée par le responsable des secours.



ALERTE



FIN D'ALERTE

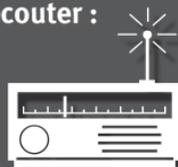
Des essais de sirène sont effectués tous les mois, chaque premier mercredi à 12h00.



Les personnes inscrites sur liste rouge ou orange qui souhaitent être alertées par le système **Télé-Alerte** ou les personnes qui désirent recevoir l'alerte par le biais de leur téléphone portable, **doivent se faire recenser sur la liste d'appel de la Mairie** au 03 85 39 71 00 ou sur le site : www.macon.fr

C'est gratuit !

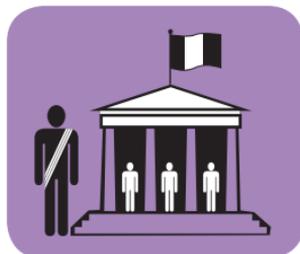
Les radios à écouter :



- 87,8 MHz (France bleue)
- 95,5 MHz (Europe 2)
- 98,2 MHz (Nostalgie)
- 104,8 MHz (Aléo)
- 107,7 MHz (Autoroute info)

6 Organisation collective

• Plan Communal de Sauvegarde - PCS



Outre les responsabilités du Maire en matière de sécurité publique, il est de l'intérêt de la collectivité d'avoir prévu une organisation réactive en cas d'accident majeur.

La Mairie de Mâcon a donc mis en place un outil d'aide à la décision : le **plan communal de sauvegarde**.

Ce plan vise prioritairement la protection des vies humaines, l'atténuation des dégâts matériels et la limitation des pollutions de l'environnement.

• Plan Particulier de Mise en Sûreté - PPMS



Pour faire face aux situations d'urgence, chaque établissement scolaire doit élaborer un plan particulier de mise en sûreté dont l'objectif est d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, en attendant les secours extérieurs ou les directives des autorités.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez :

- **Contacter le service hygiène et santé de la mairie de Mâcon :
tél. 03 85 39 71 76**
- **Visiter le site internet de la ville de Mâcon : www.macon.fr**
- **Consulter en mairie le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

Quelques mesures à prendre aujourd'hui, qui peuvent être utiles demain...



Pour ne pas être pris au dépourvu, élaborer votre propre Plan familial de Sauvegarde :

- Repérez où se situe le disjoncteur, la vanne d'arrêt des circuits d'eau et de gaz.
- Relayez les informations contenues dans cette brochure à l'ensemble de votre famille.
- Pensez à prendre vos médicaments en cas de d'évacuation.

Pour réduire les dommages provoqués par une inondation, renseignez-vous sur les plus hautes eaux connues dans votre quartier pour :

- Éviter de mettre les installations de valeur au sous-sol ou rez-de-chaussée (électroménager lourd, chaudière...).
- Entreposer hors du niveau inondable, vos biens irremplaçables et vos produits chimiques.
- Effectuer des travaux pour réduire la vulnérabilité de votre habitat (choix de matériaux, rehausse permanente des équipements sensibles...).



CONTACTS UTILES

POMPIERS :

18 OU 112 DEPUIS LES MOBILES

POLICE : 17

SAMU : 15

MÉTÉO FRANCE : 08 92 68 02 71
(0,34 € LA MINUTE)

ACCUEIL VILLE DE MÂCON :
03 85 39 71 00

